

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 367

14 février 2013

SOMMAIRE

ABOM Invest S.A.	17576	RigNet Global Holdings	17616
Access Participations S.A.	17578	Schmidt	17576
A.E. Holding S.A.	17578	Sepat Properties S.à r.l.	17574
AMO Holding 6 S.A.	17570	Sinequanon Partners S.A.	17576
Antevita Films S.à r.l.	17570	Sofidecor S.A.	17574
Arana Property S.A.	17578	Termidor S.A.	17571
Argia S.A.	17578	Terminus Home S.à r.l.	17571
Autocars Pletschette S.à r.l.	17570	The Figleaf Costume House, Sàrl	17571
Belavista Holding S.à r.l.	17599	The Grande International Holdings S.à r.l.	17571
Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	17609	THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.	17570
Financière Daunou 14 S.A.	17596	Thesaly S.A.	17574
Innovative Investments S.A.	17570	Tir Europe Global Forestry Fund	17573
Karibou S.A.	17572	Torai S.à r.l.	17574
Keystar Investments S.A.	17572	UL S.à r.l.	17575
Litho Khroma S.A.	17579	Unic S.à r.l.	17574
Lotsa Holding S.A.	17572	Urban Garden S.A.	17576
LSF7 Lux Investments V S.à r.l.	17580	Valiance Infrastructure Management Company S.A.	17575
Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.	17580	Varesa Immobilier S.à r.l.	17575
Menuiserie-Toiture-2000 S.A.	17572	Varesa International SCA	17575
Meta Investissement S.A.	17573	Varesa Management S.à r.l.	17575
MIL S.A.	17573	Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l.	17602
Montefiore S.A.	17573	VIP-IT S. à r.l.	17577
Mosella Invest S.A.	17587	V.O.G. Participations S.A.	17577
Netview Trading Company	17573	W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	17577
Nutrition Animale Luxembourg Sàrl	17572	W2007 Parallel Vernal S.à r.l.	17578
Ogura S.A.	17571	WI-BA-Lux Immo S.à r.l.	17577
Pacific Road Holdings S.à r.l.	17615	WP Services Sàrl	17577
PBG Soda Can Holdings S. à r.l.	17587		
Pub.K Investments S.A.	17576		

Autocars Pletschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 25.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005965/10.

(130006321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005948/10.

(130006498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Antevita Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.

R.C.S. Luxembourg B 122.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 11/01/2013.

Référence de publication: 2013005952/10.

(130007011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Innovative Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVATIVE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013006946/10.

(130007691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 87.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013007383/14.

(130007997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Terminus Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.015.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013007380/11.

(130007953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

The Figleaf Costume House, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 97.002.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013007382/12.

(130007391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Termidor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.715.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERMIDOR S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013007379/11.

(130007701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

The Grande International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.320.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007361/10.

(130008139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Ogura S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.016.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007163/10.

(130008108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Karibou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.443.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006983/10.

(130007994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 51.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KEYSTAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013006986/11.

(130007956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Lotsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.068.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013007027/11.

(130008044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Menuiserie-Toiture-2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 108.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007106/10.

(130007955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Nutrition Animale Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.
R.C.S. Luxembourg B 98.907.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013007153/12.

(130007196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.458.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007108/10.

(130008109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

MIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.498.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007115/10.

(130007153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Montefiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 56.589.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007124/10.

(130008111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Netview Trading Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 38.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013007142/11.

(130008061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Tir Europe Global Forestry Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIR Europe Global Forestry Fund

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013007387/13.

(130007639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Thesaly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007384/10.

(130007808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Torai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 62, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 54.050.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013007389/11.

(130007809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013007339/12.

(130007650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007323/10.

(130007885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013007407/11.

(130007734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Varesa Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.327.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007423/10.

(130008104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Varesa International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.047.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007424/10.

(130008103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Valiance Infrastructure Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.793.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 12 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007416/11.

(130007697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Varesa Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.012.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007425/10.

(130008105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

UL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013007403/13.

(130008168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007239/10.

(130007811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Schmidt, Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Ulflingen, 1B, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 142.892.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2013007316/10.

(130007874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007333/10.

(130008054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Urban Garden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 163.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2013007409/10.

(130007693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

ABOM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013007549/14.

(130008504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

WI-BA-Lux Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007449/10.

(130007858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

WP Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007456/10.

(130007819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

VIP-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.383.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007433/10.

(130007682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

V.O.G. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.541.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007414/10.

(130007996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au
Mémorial C no 1819

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013007461/14.

(130008146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Arana Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007559/10.

(130008744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007528/10.

(130008325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Access Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007530/10.

(130008534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Argia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007561/10.

(130008679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

W2007 Parallel Vernal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 130.261.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1949

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Vernal S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013007464/14.

(130008147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Litho Khroma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 64.158.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "LITHO KHROMA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64158, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 10 juillet 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Norbert MULLER, en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 23 décembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Nicolas ZYLBERMAN, gemmologue-expert, demeurant à B-5362 Achet, rue Bois Saint Paul, 4 (Belgique), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Nicolas ZYLBERMAN, gemmologue-expert, né à Nantes (France), le 23 décembre 1960, demeurant à B-5362 Achet, rue Bois Saint Paul, 4 (Belgique), en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicolas ZYLBERMAN, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée

générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, N. ZYLBERMAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59560. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003273/83.

(130002978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF7 Lux Investments V S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.017.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as the authorised attorney of Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of LSF7 Lux Investments V S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151017 (the Company),

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

2. that the purpose of the resolutions is the following:

- (i) waiver of the convening notice of the general meeting;
- (ii) change of the Company's name; and
- (iii) restatement of the articles of association of the Company.

3. After due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

" Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Statement - Costs

The notary executing this deed confirms that these articles of association comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of the present deed is approximately evaluated at EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre,
par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

étant le détenteur de l'ensemble des 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de LSF7 Lux Investments V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151017 (la Société),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'Associé Unique représente tout le capital émis et souscrit, qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. que l'objectif des résolutions est le suivant:

- (i) renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale
- (ii) changement du nom de la Société; et
- (iii) refonte des statuts de la Société.

3. Après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de l'assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler les statuts de la Société, qui se liront, dans leur version française, comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par ces Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Evaluation des frais

Le notaire soussigné confirme que ces statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses, nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61937. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003277/377.

(130002901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 18 décembre 2012 de la société PBG Soda Can Holdings S.à r.l., les gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013004187/16.

(130003988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Mosella Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.917.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-fourth of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089,

hereby represented by two of its managers, namely:

- Mr. H.H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, and
- Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "MOSELLA INVEST S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), divided in three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred EURO (€ 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

On the occasion of any capital increase in cash, in kind or any issue of convertible bonds or warrants, the Company's shareholders have a preferential subscription right to subscribe to new shares, convertible bonds or warrants in proportion to the part of the share capital represented by the shares they already hold. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The Company has an authorized capital of THIRTY MILLION EURO (€ 30.000.000.-), represented by three hundred thousand (300.000) shares of a par value of one hundred EURO (€ 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital within the limits of the authorized capital on one or more occasions, by issuing of new shares against payment in cash or in kind or by conversion of shareholders' claims;
- to determine the place and the date of the issue, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

In the scope of this authorization, the board of directors is not authorized to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash, in kind or by conversion of shareholders' claims.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. Meetings of the board. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one director of category A or two directors of category B so request.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Directors may be represented at the Board of Directors by another director. Category A Directors may be assisted by any persons who shall automatically be authorized to participate in the Board of Directors with consultative vote.

The Board of Directors may appoint a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by all the Directors present or represented or by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

The Chairman of the meeting of Board of Directors or of the Board of Directors will have no casting vote.

Art. 11. Powers of the Board. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of each category of Directors is present or represented by proxies.

Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one of each category of Directors.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Litigation. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2013.

b) The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The three hundred ten (310) shares have been subscribed by the company Luxglobal Services S.a r.l., having it registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

- 1) The total number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

Category A Directors:

- Mr. Patrick THIERS, residing at Stuienbergstraat 1, 9790 Wortegem Petegem (Belgium)

Category B Directors:

- a) Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- b) Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having it's registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- 3) Has been appointed statutory auditor:

The private limited liability company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) The terms of office of Category A Directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018. The terms of office of Category B Directors and the Statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze.

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, et

- Monsieur Rob SONNENSCHN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de " MOSELLA INVEST S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (€ 100.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

A l'occasion de toute augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature ou à l'occasion de toute émission d'obligations convertibles ou de warrants, les actionnaires de la Société ont un droit de souscription préférentiel pour souscrire aux actions nouvelles, aux obligations convertibles ou aux warrants proportionnellement à la partie du capital que représentent les actions qu'ils détiennent déjà. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La Société a un capital autorisé de TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000.-), représenté par trois cent mille (300.000) actions de cent EUROS (€ 100.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule ou plusieurs fois par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des actionnaires,

- à fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces, en nature ou par transformation de créances des actionnaires.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq années à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque réunion du Conseil se tiendra à Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil d'Administration pourrait déterminer ponctuellement.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Chaque administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration par un autre administrateur. Les administrateurs de catégorie A peuvent se faire assister lors des réunions du Conseil d'Administration par la personne de leur choix, laquelle pourra participer aux délibérations avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire, qui n'est pas nécessairement Administrateur, et qui sera chargé de tenir des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les Administrateurs présents ou représentés ou par le président de séance et le secrétaire (le cas échéant). Tous les pouvoirs resteront annexés aux procès-verbaux.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourront être communiqués dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres cas seront signés par deux membres du Conseil d'Administration.

Le président du Conseil d'Administration ou de la réunion du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des statuts.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre de décisions que si une majorité de gérants de chaque catégorie est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple, avec au-moins le vote affirmatif d'un administrateur de chaque catégorie.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui seront dénommés «administrateurs-délégués».

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 14. Actions en justice. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre total des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Patrick THIERS, demeurant à Stuivenbergstraat 1, 9790 Wortegem Petegem (Belgique)

Administrateurs de catégorie B:

a) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs de catégorie A expirera à l'assemblée générale de 2018. Le premier mandat des administrateurs de catégorie B et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. KEMMERLING, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2013. Relation: ECH/2013/5. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003316/444.

(130002841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.294.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Daunou 14 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 637 of 18 April 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.294 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 September 2008 under number 2389.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. by M^e Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary M^e Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred eight million seven hundred fifty one thousand euro (EUR 608,751,000.-) so as to raise it from its present amount of six million one hundred forty-nine thousand euro (EUR 6,149,000.-), divided into five million two hundred two thousand fifty-four (5,202,054) class A shares and nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946,946) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (614,900,000.-) divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and four million (4,000,000) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) by conversion of six hundred eight million seven hundred fifty one thousand (608,751,000) mandatory convertible preferred equity certificates with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into three million fifty-three thousand fifty-four (3,053,054) class A shares and six hundred five million six hundred ninety-seven thousand nine hundred forty-six (605,697,946) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to allocate the newly issued shares to the holders of the mandatory convertible preferred equity certificates according to the terms and conditions of the mandatory convertible preferred equity certificates.

2 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

(i) That all shareholders were duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That 5,458,108 shares, representing 88.76 % of the whole corporate capital was represented at the meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred eight million seven hundred fifty one thousand euro (EUR 608,751,000.-) so as to raise it from its present amount of six million one hundred forty-nine thousand euro (EUR 6,149,000.-), divided into five million two hundred two thousand fifty-four (5,202,054) class A shares and nine hundred forty-six thousand nine hundred forty-six (946,946) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (614,900,000.-) divided into six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and four million (4,000,000) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) by conversion of six hundred eight million seven hundred fifty one thousand (608,751,000) mandatory convertible preferred equity certificates with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into three million fifty-three thousand fifty-four (3,053,054) class A shares and six hundred five million six hundred ninety-seven thousand nine hundred forty-six (605,697,946) class B shares with a nominal value of one euro

(EUR 1.-) per share, and to allocate the newly issued shares to the holders of the mandatory convertible preferred equity certificates according to the terms and conditions of the mandatory convertible preferred equity certificates.

Evidence of the ownership of the convertible instruments and the conversion thereof has been given to the notary.

Vote in favour: 5,440,677

Vote against: 17,431

Abstention: /

The resolution is consequently adopted.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase, which paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at six hundred fourteen million nine hundred thousand euro (614,900,000.-) represented by six hundred ten million nine hundred thousand (610,900,000) class A shares and four million (4,000,000) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), carrying one voting right in the general meeting of shareholders.”

Vote in favour: 5,440,677

Vote against: 17,431

Abstention: /

The resolution is consequently adopted.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.45 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Daunou 14 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 637 du 18 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.294 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2008 sous le numéro 2389.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de M^e Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire M^e Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M^e Alessandro SORCINELLI, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(vii) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de six cent huit millions sept cent cinquante et un mille euros (EUR 608.751.000.-) pour le porter de son montant actuel de six millions cent quarante-neuf mille euros (EUR 6.149.000.-), divisé en cinq millions deux cent deux mille cinquante-quatre (5.202.054) actions de catégorie A et neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) à six cent quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 614.900.000.-) divisé en six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et quatre millions (4.000.000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale

d'un euro (EUR 1,-) par conversion de six cent huit millions sept cent cinquante et un mille (608.751.000) obligations convertibles obligatoirement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trois millions cinquante-trois mille cinquante-quatre (3.053.054) actions de catégorie A et six cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents quarante-six (605.697.946) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, et d'attribuer les actions nouvelles émises au détenteurs des obligations convertibles obligatoirement selon les termes et conditions des actions préférentielles obligatoirement rachetables.

2 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

(i) Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que 5.48.108 actions, représentant 88,76 % du capital social étaient représentées à l'assemblée.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent huit millions sept cent cinquante et un mille euros (EUR 608.751.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions cent quarante-neuf mille euros (EUR 6.149.000,-), divisé en cinq millions deux cent deux mille cinquante-quatre (5.202.054) actions de catégorie A et neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-six (946.946) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à six cent quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 614.900.000,-) divisé en six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et quatre millions (4.000.000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par conversion de six cent huit millions sept cent cinquante et un mille (608.751.000) obligations convertibles obligatoirement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune dans trois millions cinquante-trois mille cinquante-quatre (3.053.054) actions de catégorie A et six cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents quarante-six (605.697.946) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, et d'attribuer les actions nouvelles émises au porteurs des obligations convertibles obligatoirement selon les termes et conditions des actions préférentielles obligatoirement rachetables.

Preuve de la propriété des instruments convertibles et la conversion de ceux-ci a été donnée au notaire

Vote pour: 5.440.677

Vote contre: 17.431

Abstention: /

La résolution est en conséquence adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent quatorze millions neuf cent mille euro (EUR 614.900.000,-) représenté par six cent dix millions neuf cent mille (610.900.000) actions de catégorie A et quatre millions (4.000.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions."

Vote pour: 5.440.677

Vote contre: 17.431

Abstention: /

La résolution est en conséquence adoptée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, A. SORCINELLI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15514. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003151/176.

(130002582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Belavista Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.624,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.894.

In the year two thousand twelve, the twenty-seventh day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Belavista Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 133.894 (the Company). The Company has been incorporated on November 16, 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2986 dated December 22, 2007. The articles of association have been modified for the last time on June 2, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1220 dated June 24, 2009.

There appeared:

1) Draco Property 4 LLP., a company incorporated under the laws of England, having its principal place of business at 30, Gay Street, Bath - BA 1,2, England, registered under number OC 322830 (the Shareholder 1),

hereby represented by Ann Bruggeman, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Davy Property Holdings, a company incorporated under the laws of Ireland, having its principal place of business at 49, Dawson Street, Dublin 2, Ireland, registered under number IE 414752 (the Shareholder 2),

hereby represented by Ann Bruggeman, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Davy Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its principal place of business at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered under number B 139.749 (the Shareholder 3, and together with the Shareholder 1 and the Shareholder 2, the Shareholders),

hereby represented by Ann Bruggeman, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notices;

2) Approval of the redemption of the ten thousand (10,000) Class "B" tracker shares (the Class B Shares) in the share capital of the Company (the Redeemed Shares) having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each;

3) Cancellation of the Redeemed Shares and subsequent share capital reduction of the Company;

4) Amendment of articles 5.1, first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles), cancellation of the current article 5.6. of the Articles and renumbering of the current article 5.7 of the Articles as 5.6;

5) Decision to confer all powers to any manager of the Company and to any employee of TMF (Luxembourg) S.A. in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares and the reimbursement of the Shareholders;

6) Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the redemption of ten thousand (10,000) Class B Shares in the share capital of the Company having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to hereby cancel the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-) and is brought from its present amount of forty thousand six hundred twenty four Great Britain Pounds (GBP 40,624.-) to the amount of thirty thousand six hundred twenty four Great Britain Pounds (GBP 30,624.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) ten thousand (10,000.-) Class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) four thousand sixty-two (4,062) Class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), and (iv) four thousand sixty-two (4,062) Class J "tracker" shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share), in registered form and having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, by reimbursement of the amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-) to the shareholders holder Class B Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve (i) to amend article 5.1., first paragraph of the Articles, (ii) to delete the current article 5.6. of the Articles and (iii) to renumber the current article 5.7. of the Articles as 5.6., in order to reflect the above resolutions, so that they read henceforth as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty thousand six hundred twenty-four Great Britain Pounds (GBP 30,624.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) ten thousand (10,000.-) Class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) four thousand sixty-two (4,062) Class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), and (iv) four thousand sixty-two (4,062) Class J "tracker" shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share), in registered form, having a par value of one pound sterling(GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up."

" **5.6.** The Board in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as it believes is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant Class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorize any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares and to organise the payment of the redemption price to the Shareholders and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Belavista Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A rue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.894 (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2986 du 22 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juin 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1220 du 24 juin 2009.

Ont comparu:

1) Draco Property 4 LLP, une société constituée selon les lois anglaises, dont le siège social se situe à 30, Gay Street, Bath - BA 1,2, Angleterre, immatriculée sous le numéro OC 322830 (l'Associé 1),

ici représentée par Ann Bruggeman, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Davy Property Holdings, une société constituée selon les lois irlandaises, dont le siège social se situe à 49, Dawson Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée sous le numéro IE 414752 (l'Associé 2),

ici représentée par Ann Bruggeman, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Davy Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social se situe au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 139.749 (l'Associé 3, et ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2, les Associés),

ici représentée par Ann Bruggeman, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation:

2) Approbation du rachat des dix mille (10,000) parts sociales traçantes de classe "B" (les Parts Sociales de Classe B) dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

3) Annulation des Parts Sociales Remboursées et réduction subséquente du capital social de la Société;

4) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts), suppression de l'actuel article 5.6 des Statuts et renumérotation de l'actuel article 5.7 des Statuts en 5.6;

5) Décision de donner tous les pouvoirs à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A. pour mettre en œuvre les modifications comptables nécessaires à l'annulation des Parts Sociales Rachetées et le remboursement des Associés;

6) Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat de dix mille (10,000) Parts Sociales de Classe B dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Rachetées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000) et est porté de son montant actuel de quarante mille six-cent vingt-quatre livres sterling (GBP 40.624.-) à trente mille six cent vingt-quatre livres sterling (GBP 30.624.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les Parts Sociales Ordinaires, et individuellement une Part Sociale Ordinaire), (ii) dix mille (10,000) parts sociales «traçantes» de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quatre mille soixante-deux (4.062) parts sociales "traçantes" de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I in individuellement, une Part Sociale de

Classe I), et (iv) quatre mille soixante-deux (4.062) parts sociales "traçantes" de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement, une Part Sociale de Classe J) et ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, par remboursement d'un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000) aux actionnaires détenteur de Parts Sociales de Classe B.

Quatrième résolution

Les Associés décident (i) de modifier l'article 5.1, premier paragraphe, des Statuts, (ii) de supprimer l'actuel article 5.6 des Statuts et (iii) de renuméroter l'actuel article 5.7 des Statuts en 5.6, afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente mille six cent vingt-quatre livres sterling (GBP 30.624.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les Parts Sociales Ordinaires, et individuellement une Part Sociale Ordinaire), (ii) dix mille (10.000) parts sociales «traçantes» de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quatre mille soixante-deux (4.062) parts sociales "traçantes" de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I), et (iv) quatre mille soixante-deux (4062) parts sociales "traçantes" de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement, une Part Sociale de Classe J), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

« **5.6.** Le Conseil, à son entière discrétion (mais conseillé par des réviseurs ou tout conseiller externe s'il le juge nécessaire) aura le droit de préciser si, au moment de la désignation des Actifs Désignés qui se rapportent à la classe de Parts Sociales Traçantes concernée ou à tout moment ultérieur, et si tel est le cas, dans quelle mesure tous les passifs (en ce compris les coûts et dépenses supportés par la Société intégralement ou en partie pour un Actif Désigné), assumés ou supportés par la Société sont correctement imputables et doivent être acquittés par l'Actif Désigné en question, et que par conséquent, pour les besoins des présents Statuts, doivent être traités comme réduisant cet Actif Désigné de temps à autre.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employée de TMF Luxembourg S.A. pour mettre en œuvre les modifications comptables nécessaires à l'annulation des Parts Sociales Remboursées et au paiement du prix de rachat aux Associés et de s'occuper de toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original,

Signé: A. BRUGGEMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57787. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003007/196.

(130002889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 173.884.

STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

VESALIUS BIOCAPITAL HOLDINGS S.A. a company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.189

here represented by Mrs. Pascale Troquet, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "VESALIUS BIOCAPITAL II HOLDINGS S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 262,500.-) represented by two thousand six hundred and twenty-five (2,625) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 16. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by

"VESALIUS BIOCAPITAL HOLDINGS S.A.", prenamed; two thousand six hundred and twenty-five

shares 2,625

TOTAL: TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SHARES 2,625

All the shares have been entirely subscribed and paid by a contribution in kind consisting of:

- two hundred ninety-seven thousand eight hundred forty (297,840) class P1 shares of GENOMIC VISION, a limited company established and having its registered office in F-92220 Bagneux, 80/84 rue des Meuniers, registered with the Trade and Companies of Nanterre under number 477 699 144 with a value of one hundred ninety-one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 191 625);

- one hundred and twelve thousand four hundred nineteen (112,419) class P2 shares of GENOMIC VISION, a limited company established and having its registered office in F-92220 Bagneux, 80/84 rue des Meuniers, registered with the Trade and Companies of Nanterre under number 477 699 144 with a value of seventy thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 70.875). Proof of the ownership of such contribution in kind of shares held in the company "GENOMIC VISION" and its correct valuation has been given to undersigned notary who expressly states this.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison,
2. The sole member resolves to elect as sole manager of the company for an indefinite period:
 - the company "Vesalius Biocapital Partners S.à r.l.", a personal limited liability company, established and having its registered office in L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 132.072.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

VESALIUS BIOCAPITAL HOLDINGS S.A. une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce and des Société sous le numéro B 139.189.

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «VESALIUS BIOCAPITAL II HOLDINGS S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents euro (EUR 262.500,-) représenté par deux mille six cent vingt-cinq (2,625) parts sociales, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

«VESALIUS BIOCAPITAL HOLDINGS S.A.», prénommée. deux mille six cent vingt-cinq parts sociales	2.625
TOTAL: DEUX MILLE SIX CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	2.625

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en:

- deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante (297.840) actions de classe P1 de GENOMIC VISION, société anonyme établie et ayant son siège social à F-92220 Bagneux, 80/84 rue des Meuniers, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 477 699 144 d'une valeur de cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq euro (EUR 191.625);

- cent douze mille quatre cent dix-neuf (112.419) actions de classe P2 de GENOMIC VISION, société anonyme établie et ayant son siège social à F-92220 Bagneux, 80/84 rue des Meuniers, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 477 699 144 d'une valeur de soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 70.875).

La preuve de la propriété dudit apport en nature des actions détenues dans la société «GENOMIC VISION», ainsi que sa juste évaluation a été rapportée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison
2. L'associé unique décide d'élire la société suivante en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- la société «Vesalius Biocapital Partners S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.072;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qu'il comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: P. TROQUET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17064. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013002822/331.

(130001919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.965.784,14.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 172.895.

In the year two thousand and twelve, the twenty-seventh day of November,

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since (the Articles).

There appeared

Mr Michael Dayan, born on November 5, 1981 in Charenton Le Pont (France), with address at 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each;

2. Conversion of 854,486,763 (eight hundred fifty-four million four hundred eighty-six thousand seven hundred and sixty-three) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Conversion of 4,842,091,651 (four billion eight hundred forty-two million ninety-one thousand six hundred and fifty-one) existing shares in the share capital of the Company into MRPS;

4. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of new article 16.3 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 2. and item 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 854,486,763 (eight hundred fifty-four million four hundred eighty-six thousand seven hundred and sixty-three) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 4,842,091,651 (four billion eight hundred forty-two million ninety-one thousand six hundred and fifty-one) existing shares in the share capital of the Company into MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and to create a new article 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5 Capital.

5.1 The share capital is set at EUR 56,965,784.14 (fifty-six million nine hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-four euro and fourteen cents), represented by 854,486,763 (eight hundred fifty-four million four hundred eighty-six thousand seven hundred and sixty-three) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 4,842,091,651 (four billion eight hundred forty-two million ninety-one thousand six hundred and fifty-one) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of EUR 0.01 (one cent) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3 MRPS

(i) All MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS renewable for an additional ten (10) years. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The MRPS are convertible into Ordinary Shares upon request (i) of the Company or (ii) of the MRPS shareholders at a ratio one MRPS for one Ordinary share.

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.3 (iii) 1 above.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A Share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a Share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and by the Articles."

"11.1

(iii) Each Share (i.e. each MRPS and each Ordinary Share) entitles to one (1) vote."

" 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 Each MRPS shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend as and when declared at the annual rate of six per cent (6%) calculated on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by such shareholder plus any pro-rata outstanding MRPS share premium, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

15.3 The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.4 After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 15.3 each Ordinary Shares shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

15.5 In accordance with the provisions of Article 15, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

"16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 16.2 below.

16.2 After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS share premium.

16.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shares shareholders in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre,

Pardevant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1 rue des Glacis, L - 1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (les Statuts).

A comparu

M. Michael Dayan, né le 5 novembre 1981 à Charenton Le Pont (France), ayant son adresse 76 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune;

2. Conversion de 854.486.763 (huit cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-trois) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Conversion de 4.842.091.651 (quatre milliards huit cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-et-une) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en PSPOR;

4. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et création d'un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter, entre autres, la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. et au point 3 ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. Que l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir 854.486.763 (huit cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-trois) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir 4.842.091.651 (quatre milliards huit cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-et-une) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en MRPS.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de créer un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 56.965.784,14 (cinquante-six millions neuf cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et quatorze cents), représenté par 854.486.763 (huit cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-trois) parts sociales ordinaires (les Parts sociales Ordinaires) et 4.842.091.651 (quatre milliards huit cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-et-une) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts sociales.

5.2 Les Parts sociales Ordinaires

Toutes les Parts sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.3 Les PSPOR

(i) Tous les PSPOR sont strictement identiques les uns par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs d'PSPOR, au prorata des PSPOR remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR, renouvelable pour dix (10) ans supplémentaires. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil d'administration de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs d'PSPOR à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la demande (i) de la Société ou (ii) des titulaires de PSPOR au ratio d'une PSPOR pour une Part Sociale Ordinaire.

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

5.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Un registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.3 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des parts sociales, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'Action(s), d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et par les Statuts.»

«11.1

(iii) Chaque Part Sociale (c'est-à-dire chaque PSPOR et chaque Part Sociale Ordinaire) donne droit à un (1) vote.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Chaque titulaire de PSPOR a droit à un dividende cumulatif préférentiel si et quand déclaré à un taux annuel de six pour cent (6%) calculé sur le pourcentage de capital notionnel détenu par cet associé dans la Société, capital notionnel étant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus tout prorata à recevoir sur la Prime d'Emission PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de (365) jours.

15.3 L'Assemblée Générale décide, après paiement du dividende cumulatif préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'Assemblée Générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 15.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires y correspondante.

15.5 Conformément à l'Article 15, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 16.2 ci-dessous.

16.2 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante.

16.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux associés détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.DAYAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57780. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003022/323.

(130002358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pacific Road Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.143.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pacific Road Resources Fund L.P., a limited partnership constituted by an agreement entered into on 7 December 2006, as amended, under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under the Limited Partnership Act 1907 with number LP011774, having its registered office at P.O. Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Jeremie Houet, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year, it being understood that the current financial year, which started on the first (1st) of July 2012 shall end on the thirty-first (31st) of December 2012.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year."

Third resolution

In addition, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.4 of the articles of association of the Company to keep it in line with the preceding resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **14.4.** If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the first Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing person, the said representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pacific Road Resources Fund L.P., un limited partnership constitué par un accord conclu le 7 Décembre 2006, telle que modifié, régi par les lois du Royaume-Uni, immatriculé en tant que société en commandite au Royaume-Uni en vertu de la loi de 1907 sur les sociétés en commandite sous le numéro LP011774, dont le siège social se situe à PO Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans (l'Associé Unique),

ici représenté par Jeremie Houet, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et prenne fin le trente et un (31) décembre de la même année, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le premier (1^{er}) juillet 2012 prendra fin le trente et un (31) décembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.1.** L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de chaque année.»

Troisième résolution

De plus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.4 des statuts de la Société pour le maintenir en conformité avec les résolutions qui précèdent, qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.4.** S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57784. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003345/87.

(130002445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

RigNet Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 805.568,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.270.

RigNet, Inc., l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 646.736 parts sociales à RigNet Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.931.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est RigNet Luxembourg Holdings, société à responsabilité limitée.

Le 8 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013004218/16.

(130003994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.